

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 46

Séance du 28 JANVIER 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 44

Tous les délégués, sauf

MM. SUSS, ZINCK, WEISBECKER, (excusés) M. WINLING, qui étaient
représentés respectivement par Mme FILSER, M. DUBOIS, Mme RICHTER,
Mme WINCKEL.

M. ATZENHOFFER, M. GRUNDER.

DEL. N° A /2002

OBJET : FIXATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU

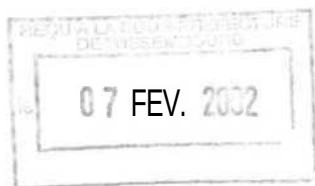
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 4 avril 2001 fixant la composition du Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer
- VU l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2001 portant adhésion des Communes de GOERSDORF et de WOERTH à la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer la composition du Bureau comme suit :

- . un (1) Président
- . sept (7) Vice-Présidents
- . onze (11) membres

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 29 janvier 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' and 'L'.